

## Intéressement, résultats 2018 : un accord efficace

**Un accord s'appliquant sur toutes les entités de l'UES, un abondement conséquent  
Une possibilité appréciable de constitution d'épargne retraite sur la durée,  
même après avoir quitté l'Entreprise**

- Les résultats groupe étant cette année positifs, ils permettent de déclencher cette partie (groupe) pesant pour 40% dans les sommes potentiellement attribuables,
- D'autre part, les indicateurs par mutuelle sont plutôt bien atteints dans chaque structure et justifient une attribution significative.

*Dans un contexte difficile, l'Entreprise tient bon, grâce aux efforts de tous. Il est juste d'en obtenir un retour sur investissement.*

	MGEN	MGEN Union	MGEN CS	MGEN ASS	MGEN Tech
<b>Intéressement brut pour un temps plein avant CSG CRDS (9,7%)</b>	497 €	507 €	595 €	531 €	328 €
Eligible à l'abondement PEE et PERCO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Selon la réglementation, vous devrez répondre à  **votre bulletin d'option avant le 27 mai à partir du mail que vous recevrez de Natixis Interépargne** pour exprimer vos souhaits de placement ou de perception à fin mai, (à défaut de réponse le placement se fera automatiquement sur PEE). **Attention conformément à la législation, vous ne pourrez plus demander à percevoir les fonds après la date limite d'option.**

**A noter : Une application sur smartphone est disponible pour Apple ou Google play : <https://www.interepargne.natixis.com/applicationmobile/>**

**La Cfdt a voulu l'Intéressement dans l'entreprise, a souhaité au-delà du PEE, l'instauration du PERCO, négocié des augmentations de l'enveloppe dédiée et des abondements. Certains doutaient de l'efficacité de la mesure, chacun en jugera.**

Pour mémoire, les abondements employeur sont les suivants, selon les taux négociés sur l'UES. Les dispositifs sont cumulables, pour les dépôts inférieurs à 100 €, l'abondement est calculé à due proportion. *Si vous avez une petite capacité d'épargne, cela peut valoir le coup.*

Taux d'abondement	PEE	PERCO
100 premiers euros	150%	200%
100 euros suivants	70%	100%
100 suivants	30%	50%

Les sommes affectées sur PEE ou PERCO ne sont pas fiscalisées

Les sommes placées en PEE sont disponibles au bout de 5 ans, celles sur le PERCO au départ à la retraite. Des cas de déblocages anticipés sont prévus : acquisition ou travaux résidence principale, Mariage ou PACS, divorce, cessation de contrat de travail, surendettement... Si vous décidez de percevoir immédiatement, les sommes reçues seront intégrées dans l'assiette de votre revenu imposable

Informations complémentaires : [www.epargnesalariale-france.fr/pour-les-salaries/](http://www.epargnesalariale-france.fr/pour-les-salaries/)

Exemple d'affectation des sommes : Intéressement 507 €

	Affectation	Abondement
PERCO	300 €	350€
PEE	207 €	222,1€
Soit :	507 €	572,10 €
Placement dans ce cas :		<b>1079,10 €</b>

Sans réponse de votre part	Affectation	Abondement
PEE	507 €	250 €
Placement dans ce cas :		<b>757 €</b>